

---

**ANCIENNE ÉCOLE GILIBERT : MISE À L'ABRI DE 76 PERSONNES  
PROLONGÉE JUSQU'À LA FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE**

---

Depuis le 21 novembre, 76 personnes se sont installées au sein de l'ancienne école Gilibert, située dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Ces personnes, pour une partie ayant le statut de réfugiés, et toutes sans solution d'hébergement, vivaient depuis plusieurs semaines dans un campement installé place Carnot. Alors que les températures ne dépassent pas 0° la nuit à Lyon, la Ville de Lyon demande aux occupants de quitter le site après la fin de la trêve hivernale. La date butoir du 15 décembre avait initialement été annoncée. Une décision prise en accord avec la direction de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon. Après cette date, les occupants et les collectifs devront libérer le site afin de permettre des travaux préalables pour les pratiques artistiques amateurs de l'ENSBAL à la rentrée 2025-2026.

Depuis plusieurs semaines, et en raison de l'absence de solutions d'hébergement, 76 personnes vivaient dans un campement de fortune installé place Carnot. Le 21 novembre dernier, alors qu'ils croyaient une expulsion prochaine, ces personnes ont trouvé refuge dans l'ancienne école Gilibert, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Parmi les occupants, on dénombre plusieurs personnes ayant le statut de réfugiés relevant d'une prise en charge de l'État.

Cette situation a conduit Sophia Popoff, adjointe au Maire de Lyon déléguée au Logement et au renouvellement urbain et à l'Hébergement d'urgence à entreprendre immédiatement des démarches auprès de la Préfecture afin de trouver des solutions. Dans l'attente de prise en charge, les services de la Ville de Lyon assurent depuis le 21 novembre le suivi de la situation sur place. La municipalité prend notamment à sa charge la sécurisation du site, la fourniture d'eau, d'électricité et de chauffage.

**Fidèle à ses principes de solidarité et d'humanisme, la Ville de Lyon reste pleinement engagée à trouver des solutions d'hébergement qui réponde à l'urgence des situations des personnes qui vivent à la rue.**